



# 202



# MNS/NS DES CRS



## LA SAISON 2021 EN PERSPECTIVE

Les MNS/CRS assurent, cette année, la surveillance des plages pour la **62<sup>ème</sup> saison estivale**.



Face aux doutes qui planent sur la pérennité de cette spécificité, **UNITÉ SGP POLICE** a saisi, par courrier, l'ensemble des élus et parlementaires du littoral et demande toujours un plan pluriannuel !

## UNITÉ SGP POLICE PERSISTE ET SIGNE

Le professionnalisme des MNS/CRS n'est plus à prouver tant sur les plans des « **sauvetages, secours, police et sécurité** » même en ce temps de pandémie. Pour preuve, le soutien indéfectible de tous les élus qui ont de nouveau répondu à nos sollicitations et que nous remercions ici !



**UNITÉ SGP POLICE SOULIGNE L'EXCELLENT TRAVAIL DE TOUS LES MNS EN PLAGE CETTE SAISON ET LEUR APPORTE TOUT SON SOUTIEN.**



Bagnolet, le 28 juillet 2020

Référence : YL/MI/n°106

**M.N.S-C.R.S.**  
**Merci pour votre soutien indispensable**

Madame, Monsieur le Maire,

Je tenais tout d'abord à vous remercier pour le soutien sans faille que vous apportez aux M.N.S des C.R.S.

Depuis de nombreuses années, vous avez recours aux forces de Police et, plus particulièrement aux Compagnies Républicaines de Sécurité et à leurs Nageurs Sauveteurs pour assurer la sécurité de vos plages.

Cette année encore, année de leur 62ème anniversaire de surveillance des plages, vous avez fait ce choix et avez sollicité le renfort des Maîtres-Nageurs-Sauveteurs des C.R.S.

Nos actions communes avec l'ensemble des élus et nos actions médiatiques durant l'été 2018 et 2019 ont permis, pour cette année encore, de poursuivre cette mission de secours et de sécurité auprès de la population et des estivants, nombreux sur le littoral français.

Depuis avril 2018, mon organisation syndicale, majoritaire au sein de la Police Nationale, participe avec le groupe d'étude littoral Parlementaire sur le sujet de la sécurisation des plages, dirigé par Messieurs Gilles LURTON, Député de St MALO, et Lionel CAUSSE, Député des LANDES, afin d'obtenir une pérennisation du dispositif MNS-CRS par un engagement pluriannuel avec l'État.

Lors de nos échanges, nous rappelions à ce groupe de parlementaires toute l'utilité, le professionnalisme, l'expérience et le savoir-faire de nos MNS-CRS qui œuvrent au service et à la sécurité de la population estivale depuis plus de 60 ans.

.../...

Nous leurs précisions également que l'argument de retrait de ce dispositif était surtout comptable et que l'État souhaitait récupérer nos 295 sauveteurs policiers pour compenser le manque criant d'effectifs des Compagnies Républicaines de Sécurité, au détriment d'une mission de sécurité au service du public.

Cette année, cet épisode pandémique les aura une fois encore mis en première ligne et pour maintenir la continuité du service public, ils auront su s'adapter, définir des protocoles sanitaires tant dans la distanciation sociale que dans la désinfection des postes de secours.

Cela fait désormais partie de leur quotidien et c'est aussi pour ces raisons de protection nécessaires afin de faire face à l'épidémie de COVID 19, que cette saison 2020 ne ressemblera sûrement pas aux saisons précédentes.

Fort de ces expériences, je ne doute pas que les fonctionnaires CRS MNS seront d'une aide précieuse pour appréhender toutes les situations auxquelles ils pourraient être confrontés lors de la saison estivale.

Comme vous le savez également, le risque terroriste est toujours aussi présent et le besoin de sécurité est toujours grandissant.

La situation a évolué et met en exergue l'utilité des Nageurs Sauveteurs des CRS sur les plages de notre littoral qui, par leur condition de policier, sont à même de lutter contre tous types de délinquance y compris la plus grave.

Depuis la saison 2016, seuls nos MNS-CRS sont armés sur la plage, afin de pouvoir répondre en qualité de « primo intervenant » à toutes menaces armées sur la plage et ses abords.

Cet équipement, porté par le chef de poste et son adjoint, permet d'assurer la sécurité des équipiers MNS/NS -C.R.S. et des estivants.

De plus, tous les MNS-CRS sont formés au premier niveau du « **S.O.C** » (*Secours Opérationnel CRS*), permettant d'assurer les premiers secours aux blessés graves lors d'une éventuelle tuerie de masse.

Comme vous le savez, la mission de surveillance des plages et des baignades, définie par l'article L-2213-23 du code général des collectivités territoriales est de la responsabilité du Maire.

Si la mission première de nos sauveteurs policiers est bien entendu le secours aux personnes, leur mission de sécurité des personnes sur la plage et leurs abords s'est depuis plusieurs années amplifiée et concrétisée par l'arrestation et la mise à disposition de la justice de nombreux individus pour des faits délictuels ou criminels.

La mission régaliennne de l'État en matière de sécurité est alors pleinement remplie (*pendant la saison 2019 nos 295 MNS CRS ont relevés: 175 infractions de police général, 472 infractions de droit commun, 824 infractions contraventionnelles, 423 infractions maritimes et 30 infractions aéronautiques et 552 personnes ont été mises à disposition d'un Officier de Police Judiciaire*).

.../...

Les résultats de l'enquête de noyades 2018\* (période du 01/06 au 30/08/2018) observe une forte augmentation des noyades en France, par rapport à l'enquête de 2015 (2255 contre 1092) dont 1169 noyades accidentelles, 38 % (448 personnes) se sont déroulés en mer dans la bande des 300 mètres.

Ces chiffres démontrent bien toute l'utilité de notre dispositif de surveillance par les M.N.S-C.R.S. qui lors de la saison 2019 ont réalisés 1245 sauvetages, sauvés 2018 personnes et assistés 10976 baigneurs.

Depuis la mise en place de ce dispositif en 1958, ce sont des milliers d'interventions de sauvetage, des milliers de vies sauvées, des milliers d'interventions de police, mais aussi des milliers de jeunes sauveteurs que nous avons formés à notre image.

A l'heure où chacun appelle de ses vœux un rapprochement entre la population et la police, quel meilleur exemple que celui des M.N.S des C.R.S.

Ils encadrent la jeunesse locale, harmonisent les compétences, maintiennent le vivre ensemble et la sécurité de milliers d'estivants sur le littoral.

Nous savons que les communes qui emploient nos spécialistes depuis des décennies, souhaitent que ce dispositif soit perpétué et qu'un plan pluriannuel soit fixé.

Le Ministre de l'Intérieur de l'époque, Monsieur Christophe CASTANER décidait en mars 2020 de maintenir le concours des CRS-MNS à la mission de sauvetage en mer et de surveillance des plages pour la saison 2020, hélas sans obtenir cette garantie pluriannuelle que nous réclamons depuis des années et qui permettrait aux municipalités d'anticiper sereinement les saisons futures au niveau budgétaire et au nombre d'effectifs à prévoir.

Aujourd'hui encore les MNS/NS – C.R.S ont à nouveau besoin de votre soutien et de celui l'ensemble des élus (Maires, Députés, Sénateurs, Départements, Régions, associations des Maires) et de la population afin de pouvoir poursuivre cette mission au service de la population.

Je sais également à quel point nous avons toujours pu compter sur vous pour défendre la présence de policiers sauveteurs sur les plages, conscient que seuls, les MNS des C.R.S., avec leur expérience acquise par « 62 ans » au service des estivants, sont en mesure d'assurer à l'élu de proximité que vous êtes, un véritable service public de surveillance des plages et que sans réaction de votre part auprès du Ministre de l'intérieur, nous risquerions de voir disparaître dans un futur proche, cette mission historique des C.R.S.

Voilà, Madame, Monsieur le Maire, la situation dont je souhaitais vous faire part eu égard aux dispositions prévues pour la prochaine saison estivale.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et restant à votre disposition, Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma parfaite considération.

Le Secrétaire Général

Yves LEFEBVRE